

À l'attention de tous les intermédiaires financiers affiliés
à l'OAR FSA/FSN

Bulletin d'information 3/2019

décembre 2019

-
- 1. Révision de la réglementation de l'OAR FSA/FSN au 1^{er} janvier 2020**
 - 2. Formule pour le Rapport annuel 2019**
 - 3. LEFIN / LSFIN : séminaires d'information de la FINMA**
 - 4. Séminaires LBA 2020**
 - 5. Actualité OAR FSA/FSN : nouveau numéro de téléphone dès maintenant**

Chères Consœurs, Chers Confrères,
Mesdames, Messieurs,

1. Révision de la réglementation de l'OAR FSA/FSN au 1^{er} janvier 2020

Comme annoncé dans le précédent bulletin, L'OAR a procédé à la mise à jour de sa réglementation essentiellement afin de mettre en œuvre les souhaits de la FINMA quant à la prise en compte des observations du GAFI dans son dernier Rapport sur la Suisse. Il ne s'agit pas de modifications fondamentales mais d'une retranscription formelle de la pratique. Cela étant, les dispositions entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2020 sans délai transitoire. Le règlement est disponible sous <http://www.oar-fsa-fsn.ch/fr/> > bases légales > réglementation OAR.

A notamment fait l'objet de légères précisions, l'art. 13 al. 3^{bis} qui reproduit désormais les principes applicables en matière LBA comme base fondamentale pour les prescriptions portant sur l'organisation. L'art. 23 concernant les informations requises à propos de la vérification de l'identité du cocontractant précise que l'intermédiaire financier s'assure de l'exactitude et de l'exhaustivité des données concernant la partie cocontractante et de l'exactitude de celles relatives à l'ayant droit économique. Par ailleurs, la « somme importante » pour les opérations de caisse a été remplacée par un montant fixe de CHF 15'000, comme l'OBA-FINMA révisée. Enfin, les art. 41 et 42 relatifs à l'identification de relations d'affaires resp. transactions à risque accru ont subis quelques ajustements suite à l'intégration des recommandations du GAFI dans la législation fédérale.

2. Formule pour le Rapport annuel 2019

En référence au préavis du mois d'octobre, la formule du Rapport annuel actualisée est maintenant disponible sur le site de l'OAR. Elle se trouve également en annexe de cet envoi aux membres. La formule devra être remplie dans le délai habituel (31 janvier 2020). Elle reproduit à en son annexe la liste de pays à risque à laquelle se réfèrent un certain nombre de questions du rapport. Cette liste a déjà fait l'objet de commentaires dans le précédent bulletin.

3. LEFIN / LSFIN : séminaires d'information de la FINMA

Il est renvoyé aux informations données dans les précédents Bulletins.

Les deux lois entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Différents délais transitoires s'appliquent. La FINMA a organisé, en novembre, une série de séances d'information pour les gestionnaires de fortune et trustees concernés. Les membres de l'OAR ont été informés. Vu le nombre de personnes intéressées, la FINMA a annoncé d'organiser une deuxième série de séances en début d'année. Les personnes ayant essayé en vain de s'inscrire seront recontactées par la FINMA en temps voulu.

Pour toute question ou inscription, il convient de s'adresser directement à la FINMA : AssetManagement@finma.ch

4. Séminaires 2020

Formation de base 2020		Formation continue 2020	
Genève	mardi, 15.09.2020	Genève	mercredi, 16.09.2020
Lugano	jeudi, 08.10.2020		mercredi, 04.11.2020
Zurich	mardi, 20.10.2020	Lugano	mercredi, 07.10.2020
		Zurich	mercredi, 21.10.2020
		Olten	mercredi, 18.11.2020

Inscriptions et information : <http://www.oar-fsa-fsn.ch/fr/> > formation > séminaires

5. Actualité OAR FSA/FSN : nouveau numéro de téléphone

Le secrétariat général est joignable au 031 533 70 00 dès tout de suite. L'adresse e-mail reste la même : info@swisslawyers.com. (Fax 031 533 70 08). Merci d'en prendre bonne note.

Nous restons volontiers à votre disposition pour répondre à vos questions éventuelles.

Didier de Montmollin, responsable de l'information OAR FSA/FSN

Secrétariat général, Marktgasse 4, 3011 Berne, info@swisslawyers.com, tél. : 031 313 06 00

Allemand : Christian Lippuner, lippuner@advlippuner.ch, tél. : 071 227 11 30

Français : Didier de Montmollin, didier.demontmollin@dgepartners.com, tél. : 022 761 66 66

Italien: Pietro Crespi, pietro.crespi@crespi.ch, tél. : 091 825 15 52

Disclaimer: L'OAR FSA/FSN se réserve la liberté d'informer sur des thèmes choisis, sans aucune prétention à l'exhaustivité. En plus des séminaires et des bulletins d'information, il appartient aux affiliés de prendre eux-mêmes toutes les mesures nécessaires afin de disposer des informations nécessaires à la bonne marche de leurs activités assujetties à la LBA. En particulier il est rappelé l'utilité de s'abonner aux informations électroniques dispensées par les autorités compétentes, en particulier le DFF, la FINMA, le SECO et le MROS.